

– 9 JUL. 2026

République Française
Département : LOT
Arrondissement : Figeac
SAINT-LAURENT-LES-TOURS

Date de transmission de l'acte: 03/07/2026
Date de réception de l'AR: 03/07/2026
046-214602732-DE_2026_45-DE
A G E D I

Séance du mercredi 01 juillet 2026

Délibération N° DE_2026_45

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation : 24/06/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un juillet deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES.

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Géraldine ARNOULD, Alain BOURDET, Nathalie BRUNET, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Joëlle SABATIE, Didier GAYA, Michel ARNAUDET, Hélène DUTHEIL, Jean-François GUERRAND, Stéphane DEVEZ, Sylvain SOULADIE, Sandie CASSAN, Florian LAFLORENCIE

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michel ARNAUDET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : GROUPE SCOLAIRE : SUBVENTION ACCORDEE POUR VOYAGE SCOLAIRE A PARIS

Madame la Maire rappelle à l'assemblée qu'une subvention a été donnée au groupe scolaire Jean Lurçat pour un voyage scolaire à Paris pour les élèves de CM1 et CM2. Deux enfants supplémentaires de la commune ayant participé à ce voyage, il est proposé de verser 50€ de plus par élève.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de verser au groupe scolaire Jean Lurçat une subvention supplémentaire de 100 € pour le voyage scolaire à Paris
- de donner procuration à Mme la Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphanie ROUSSIES
Président de séance

Michel ARNAUDET
Secrétaire de séance